

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt-et-un, le 4 février à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 28 janvier 2021, s'est réuni à huis clos à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

### PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints -  
M. LOSIER - Mme GUEHL – Mme PAUTRE - Mme DAHINDEN — Mme CHAPRON –  
M. DELABARRE – M. LEGAY — M. COLAS – Mme LEMOINE - conseillers municipaux,

### ABSENTS EXCUSÉS :

M. HAROU (donne pouvoir à M. LOSIER)  
Mme PERDRIX (donne pouvoir à M. LESAULNIER)

### Secrétaire de séance :

Mme DAHINDEN

#### **DB2021-10 DEMANDE D'AUTORISATION D'UN HABITANT DE LA COMMUNE DE POSE D'UN MIROIR ROUTIER**

Un habitant signale qu'il souhaiterait que soit installé un miroir au croisement de la route de Blangy et du chemin de la Gapillonière. Il mentionne, qu'en venant de Cormeilles, l'accès au chemin nécessite de tourner en plein virage ce qui est dangereux d'autant plus que les voitures venant en sens inverse ont peu de visibilité.

Même si il estime que la demande de cet habitant est légitime du fait des arguments présentés, **le conseil décide à l'unanimité de refuser la pose d'un miroir car le réfléchissement des phares des automobilistes notamment la nuit pourrait être également dangereux.**

**Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.  
Le maire, Jacky LESAULNIER**

